

## Quelles tâches vais-je effectuer pour ma peine de travail?

Mise à jour : Jeudi 18 janvier 2018

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

La nature des tâches que vous devez effectuer **dépend** en grande partie :

- **de ce que vous êtes capable de faire** (par exemple, si vous n'y connaissez rien en maçonnerie, on ne vous demandera pas de construire un mur);
- **de votre disponibilité** pour effectuer la peine de travail.  
Par exemple, si vous n'êtes disponible qu'en soirée et le week-end, et que vous excellez dans les tâches administratives, il sera difficile d'effectuer votre peine de travail dans ce secteur vu la plage horaire où vous êtes libre.

**Vous ne pouvez pas choisir** la nature des tâches que vous souhaitez effectuer.

Mais **vous pouvez mettre en avant les capacités** que vous avez dans tel ou tel domaine lorsque vous rencontrez l'[assistant de justice](#) et le service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives.

Par exemple, si vous aimez le travail administratif, vous devrez archiver les dossiers classés de tel service d'un ministère, ou les livres de telle bibliothèque communale.

Si vous êtes manuel, vous devrez nettoyer les locaux d'un centre sportif, ou aider une association sans but lucratif à déménager.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

Articles 37 quinquies à 37 septies du Code pénal.

#### Les documents types

Quelles tâches vais-je effectuer pour ma peine de travail?

